

Séance du 4 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le 4 janvier à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Etaient présents Mesdames Samira BERMOND, Claire CHASTAN, Frédérique LECOINTE, Pauline RICHON et Patricia VIOLET, Messieurs David BERNARD, Christian DELEBARRE, Pascal KEINBORG et Philippe PATRY. .

Etait absent excusé Monsieur Timothée GAILLARD qui avait donné procuration à Christian DELEBARRE

Secrétaire de séance : Monsieur Christian DELEBARRE

Monsieur le Maire propose que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Travaux d'aménagement des anciennes dépendances de la boulangerie : signature d'une convention avec le CAUE

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 décembre 2020

Le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité

Service de l'eau : délibération modificative

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier les crédits du budget annexe comme suit pour pouvoir passer des écritures comptables afin de sortir de l'inventaire communal du matériel qui a été remboursé par l'assurance (Tablette + Releveur des compteurs d'eau)

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Voté
021/021	Virement section exploitation	Invest.	R	-1 204,00 €
023/023	Virement à section investis.	Fonc.	D	-1 204,00 €
2315/040	Install., mat. et outil. tech.	Invest.	R	1 204,00 €
675/042	Valeurs comptables des	Fonc.	D	1 204,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accepter la Décision Modificative N°1 du Budget Annexe,
Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette décision.

Travaux de réhabilitation du logement de l'école – demande de subvention DETR

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux du logement situé au-dessus de l'école, pour lequel la maîtrise d'œuvre a été confiée aux architectes Catherine PEYSSON et Jean-Pierre VETTORELLO, pour un montant d'honoraires de 11 140,00 € HT. Le montant des travaux (phase APS) est estimé à 98 048,00 € HT, auquel s'ajoute une enveloppe supplémentaire de 20 % pour divers et imprévus soit : 19609.60 €. Le montant de la mission CSPS confiée au cabinet CP2S est de 1460.00 € HT.

Le montant total du projet de travaux du logement de l'école s'élève donc à **130 257.60 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE le projet de travaux du logement situé au-dessus de l'école,
APPROUVE l'estimation financière de l'opération d'un montant total de **130 257.60 € HT**,
SOLLICITE le financement le plus élevé possible au titre de la DETR 2021,
AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

Par ailleurs, il est convenu de ré-interroger les architectes sur la nécessité de réaliser un complément d'isolation dans le sol. Un relevé à la caméra thermique sera effectué pour vérifier le delta existant entre l'entre sol et l'appartement.

Travaux d'aménagement des anciennes dépendances de la boulangerie : signature d'une convention avec le CAUE

Les adjoints font retour du de la rencontre avec le CAUE le 18 décembre 2020 concernant les aménagements des locaux libérés suite au départ de monsieur et madame Chica. Il conviendra de faire un relevé Scan 3D pour bien identifier les difficultés liées aux différences de niveaux des bâtiments. Le CAUE fait déjà remarquer la nécessité d'ouvrir ces nouveaux espaces sur la place du village.

Monsieur le Maire présente la convention avec le CAUE, d'un montant de 3751€ pour 12 journées de travail, financé à 50% par la Communauté des Commune Dieulefit Bourdeaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le projet de convention CAUE pour un montant de **3751€**,
AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Informations / Questions diverses

- Les entretiens professionnels ont été menés avec les employés de la mairie. A cette occasion Benjamin Dumas, secrétaire de mairie, a émis le souhait de ne pas participer aux conseils municipaux hors ceux destinés aux CA et BP, afin de consacrer plus de temps aux nombreuses tâches qui lui incombent. L'idée serait qu'il récupère ce temps 1 vendredi matin par mois. Le conseil municipal valide cette proposition.
- Déneigement. Pascal Keinborg a approché Jérôme Courbis afin de confirmer sa volonté d'assurer ces prestations. Il est décidé de rencontrer Jérôme Courbis pour discuter de tout cela et signer une convention. Vérifier les conditions d'assurance de ces prestations. Il semble pertinent que la commune s'équipe d'une lame. Le conseil municipal propose une indemnité de 300 euros d'astreinte par saison au prestataire.
- Salage et déneigement des trottoirs. Installer des bacs à sel et/ou à cendres dans les différents hameaux. Interroger l'idée que la commune délibère sur l'idée que chaque propriétaire soit responsable du déneigement de son trottoir. Aucune décision n'est prise à ce sujet.
- Philippe PATRY fait un point d'étape sur le fonctionnement de nos stations d'assainissement qui après de nombreux incidents provoquant des rejets non désirés sont revenues à des fonctionnements satisfaisants. La relation au prestataire de maintenance reste non satisfaisante. Philippe Patry y travaille.
- Concernant le réseau d'eau communal, les travaux d'amélioration de début de mandat portent leurs fruits et nous permettent d'avoir une meilleure maîtrise des fuites. Philippe Patry travaille à une quantification des résultats.
- Côté réseau de chauffage communal, pas de problème particulier en dehors de l'incident qui s'est produit ce week-end. La consommation de bois déchiqueté est légèrement inférieure aux standards.
- Communication. Comment améliorer et anticiper la mise en œuvre de nos informations municipales ? Quelle fréquence ? Le conseil municipal s'engage sur une communication bimestrielle.
- La commune rencontre Enedis le 20 janvier pour évoquer le développement des compteurs LINKY sur la commune, prévus par ENEDIS.
- Ecole. Les prévisions pour la prochaine année scolaire indiquent 14 nouveaux enfants. Il est nécessaire d'anticiper les arbitrages. Cette situation nous indique également d'entamer rapidement la réflexion sur les aménagements nécessaires de l'école (mandater une mission CAUE ?). Cathy Alaize prendra sa retraite en juin 2022.
- Un colis pour les anciens. Le conseil propose d'offrir un colis aux personnes âgées de 70 ans et plus, résidant de façon permanente sur la commune. Pour un budget global de 1250 €.

Séance levée à 23H.